

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTES PERMANENTS
ET D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS
DE LA COLLECTIVITE**

I Postes permanents

Pour les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants au tableau des effectifs :

- 2 emplois d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique,
- 1 emploi d'Attaché.

II Emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité

Pour faire face à des besoins occasionnels liés à des renforts d'effectif, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximum de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Ces emplois sont définis à l'annexe jointe au présent Rapport.

Je vous demande, en conséquence, de procéder à la création de l'ensemble de ces postes et emplois.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION DE POSTES PERMANENTS
ET D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS
DE LA COLLECTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

10 voix contre
(dont 2 votes par procuration)

FOURNÉL Dominique, ALLIÉ Carmen,
TROTET Maryse, INGAR Iqbal,
HOARAU Patricia, BARDIERE Jean-Michel,
VICTORIA René-Paul et HOARAU Serge

pour

autres élus présents

ARTICLE 1 Approuve la création des emplois permanents suivants à l'effectif communal :

- 2 emplois d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique,
- 1 emploi d'Attaché.

ARTICLE 2 Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

ANNEXE AU RAPPORT N° 08/4-31
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU SAMEDI 21 JUIN 2008

CREATION D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
VACATIONS NECESSAIRES A LA POURSUITE DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES SPORTIVES	DIRECTION DES SPORTS	24	ANIMATEURS SPORTIFS CHARGES DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES SPORTIVES DIVERSES AUPRES DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC	BREVET FEDERAL MINIMUM	VACATION HORAIRE ENTRE 14,74 ET 22,26 € BRUTS par heure EN FONCTION DU DIPLOME DETENU PAR LE CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SECRETARIAT DES SERVICES MUNICIPAUX	1	ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT	CANDIDAT DE NIVEAU V MINIMUM	ENTRE 1312,40 ET 1 676,96 € BRUTS par mois EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
VACATIONS NECESSAIRES A LA POURSUITE DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES ARTISTIQUES	ECOLE DE MUSIQUE	1	ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES ARTISTIQUES DANS LA DISCIPLINE SUIVANTE : FORMATION MUSICALE	CANDIDATS TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT OU DU CERTIFICAT D'APTITUDE DANS LA DISCIPLINE CONCERNEE	DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL : ENTRE 2 ET 20 heures EN FONCTION DES BESOINS DU SERVICE NIVEAU DE REMUNERATION : ENTRE 20,00 ET 30,00 € BRUTS par heure EN FONCTION DU TITRE OU DU DIPLOME DETENU
RENFORT D'EFFECTIF	ENTRETIEN DES SERVICES COMMUNAUX	3	TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS	SANS NIVEAU	ENTRE 1 312,40 ET 1 617,72 € BRUTS par mois EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE	2	GARDIENS DE NUIT CHARGES DE LA SURVEILLANCE DES ACCES AUX BATIMENTS ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	SANS NIVEAU	ENTRE 1 312,40 ET 1 617,72 € BRUTS par mois EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
MANIFESTATION (FETE CHINOISE « GUANDI »)	SERVICES TECHNIQUES	6	AGENTS POLYVALENTS CHARGES DE TRAVAX D'ENTRETIEN DIVERS, DE MACONNERIE, PEINTURE ET SOUDURE EN BATIMENT	CANDIDAT AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1 312,40 ET 1 617,72 € BRUTS par mois EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
ETUDE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ANIMATION NOCTURNE SUR SAINT DENIS	CABINET	1	CHARGE DE MISSION ANIMATION NOCTURNE	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE CONFIRMEE	3 645,79 € BRUTS par mois